

M. ROEBUCK: Je n'aime pas la manière dont cet article a été rédigé, mais si vous voulez qu'il reste tel quel, je n'insiste pas.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Cet alinéa est-il adopté?

L'alinéa (c) est adopté.

Alinéa (d):

M. ROEBUCK: Cet alinéa autorise "d'exercer tous autres pouvoirs nécessaires à la mise en vigueur de la présente loi". Concevez-vous qu'un inspecteur soit investi du pouvoir de faire tout ce qu'il juge nécessaire. Et s'il croit indispensable d'appréhender son interlocuteur et de le conduire à l'étage inférieur?

M. HODGSON: Cet inspecteur est en tout temps sous les ordres de la Commission. L'alinéa (d) signifie simplement qu'il peut prendre les mesures voulues pour faire observer la loi.

Le PRÉSIDENT: Un inspecteur sans pouvoirs n'est pas d'une grande utilité. L'alinéa (d) est-il adopté?

M. ROEBUCK: Je ne veux pas de cet alinéa. A mon avis, l'inspecteur est investi de prérogatives trop étendues. J'ai trop souvent été témoin d'abus de pouvoir commis par des inspecteurs, agents de police, hauts fonctionnaires, et le reste.

Le PRÉSIDENT: Il y a sûrement une différence entre un agent de police et un inspecteur nommé pour faire observer la Loi de l'assurance-chômage. L'inspecteur nommé en vertu de la Loi des fabriques doit être revêtu d'une certaine autorité.

M. POTTIER: La loi de 1935 contenait-elle le même article?

M. HODGSON: Oui, et la loi britannique aussi.

M. GRAYDON: Vous souvenez-vous si, au cours des délibérations de 1935, on s'est opposé à cette disposition?

M. HODGSON: L'article 65, paragraphe 1, de la loi britannique existe depuis 1911.

M. JACKMAN: De quelles autres prérogatives pourrait se prévaloir cet inspecteur, monsieur le président?

M. ROEBUCK: C'est un blanc-seing que l'on donne à l'inspecteur. L'agent de police n'a pas de prérogatives aussi étendues. Il ne peut pas faire ce qui lui est interdit.

M. GRAYDON: Je n'aimerais pas remettre un blanc-seing au présent gouvernement.

Le PRÉSIDENT: L'inspecteur est un employé de la Commission.

L'hon. M. MACKENZIE: Adoptera-t-on cet alinéa, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: L'alinéa en question est-il adopté?

M. ROEBUCK: Ma foi, si tout le monde l'adopte, je fais aussi bien d'en faire autant.

Le PRÉSIDENT: L'article est-il adopté?

M. JACKMAN: Evidemment l'expression "exercer tous autres pouvoirs nécessaires à la mise en vigueur de la présente loi" ne signifie rien de plus que ce qu'elle veut dire puisqu'il n'y a pas de prérogatives conférées expressément.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas bien saisi, monsieur Jackman.

M. JACKMAN: Nous ne pourrions rien ajouter à cela.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez parler du passage qui se lit: "Exercer tous autres pouvoirs nécessaires à la mise en vigueur de la présente loi"?

M. JACKMAN: Oui, car les pouvoirs en question ne sont pas expressément spécifiés, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Non, il s'agit simplement des pouvoirs qui sont nécessaires à la mise en vigueur de la loi.